



Au Collège communal de Beauvechain

Place communale, 3
1320 Beauvechain

19 décembre 2020

Concerne : votre Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-212/2020/S2208. Avis d'annonce de projet Vincent Michotte

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Action Environnement Beauvechain déplore la piètre qualité de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Cette dernière répond par la négative à la question du rejet de poussière, ainsi qu'à l'atteinte à l'esthétique générale du site tout en reconnaissant au point suivant que « *la nouvelle exploitation influencera l'esthétique générale.* » Si elle reconnaît le bruit dû au charroi, au cadre 7 il est indiqué que le bruit est « *sans objet* ».

Outre ces incohérences, le texte n'a même pas été relu : le cadre 3 de la demande décrit étonnamment la vallée de l'Our à la frontière allemande !

Notre association demande par conséquent le retrait de cette demande et le report de la procédure.

Beauvechain accueille de plus en plus de promeneurs, touristes d'un jour attirés par la beauté des paysages ruraux encore préservés.

Or, ceux-ci disparaissent progressivement à cause des constructions agricoles (hangars, maisons d'agriculteurs...). On peut en constater le résultat désastreux sur le plan paysager à Sclimpré et rue de Valduc...

Dans ce cas-ci, puisque le demandeur possède plusieurs terres, ne peut-on appliquer le point 5 du Guide communal d'Urbanisme qui demande de conserver en priorité « *une activité agricole dans les bâtiments existants en y intégrant de nouvelles installations* » ?

Ceci correspondrait à une gestion parcimonieuse du sol et à la demande des riverains et promeneurs.

Comme notre association le répète depuis si longtemps, le manque d'intégration paysagère des hangars agricoles est surtout dû à leur architecture non adaptée au cadre hesbignon.

Dans ce cas-ci aussi, il s'agit de hangars préfabriqués conçus par un architecte de Wetteren pour un paysage de Flandre !

La notice d'incidences est trompeuse lorsqu'elle dit que « *le gabarit et le volume sont typiquement agricoles* » : il faudrait ajouter en Flandre !

Par ailleurs, Action Environnement Beauvechain demande à la Région wallonne de revoir la législation autorisant la construction de maisons en zone agricole. Dans la perspective de la politique wallonne de 0 km² de terres artificialisées, il serait opportun de mettre un terme à cette discrimination.

La notice d'incidences reste aussi très évasive sur les techniques de conservation qui seront mises en œuvre : nécessiteront-elles de bruyants ventilateurs ?

En conclusion, au vu de ce qui précède, Action Environnement Beauvechain demande par conséquent le retrait de cette demande et le report de la procédure.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à nos salutations distinguées,